Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_47-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de G
Département d'Ille-et-Vilaine

SÉANCE du mercredi 24 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 24 juin 2026, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Roland Le Droff, Maire.

Étaient présents : M. Roland Le Droff, M. François Gérard, Mme Valérie Tiriau, M. Vincent Lamy, M. Maxime Tual, M. Antoine Durand, Mme Anne Marie Belloir Coudé, Mme Hélène Brielle, Mme Alexandra Hutin, M. Guillaume Migault, Mme Virginie Rabeau, M. Philippe Rostren, M. Fabien Suhard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Mme Chloé Prioux, qui a donné pouvoir à M. Fabien Suhard.

Était absente : Mme Myriam Jeby.

M. Guillaume Migault est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

D2026-47 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRANSPORT SCOLAIRE 2026-2031

VU

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et suivants relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée (MAPA) ;
- la délibération D2026-19 du 30 mars 2026 autorisant le lancement de la consultation pour le marché de transport scolaire à compter de la rentrée de septembre 2026 ;
- l'analyse des offres reçues ;

CONSIDÉRANT

- que le marché de transport scolaire à destination des élèves de l'école publique Pierre-Gilles de Gennes arrive à échéance et qu'il convient de pourvoir à son renouvellement à compter de la rentrée de septembre 2026 ;
- que la consultation a été organisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée (MAPA) alloti en deux lots correspondant aux secteurs géographiques de la commune ;
- que ce marché porte sur le transport collectif à titre principal scolaire par véhicules légers d'une capacité maximale de 8 places, pour 137 jours de fonctionnement par an ;
- que l'entreprise Monamiligo (Keolis Santé), sise à Clisson, a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour les deux lots ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer le marché de transport scolaire 2026-2031, alloti en deux lots, à l'entreprise Monamiligo (Keolis Santé), dans les conditions suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 035-213501190-20260624-D2026_47-DE

Lot	Secteur / Circuit	Entreprise attributaire	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
1	Secteur Nord – L'Euche / La Courbatière / Bois Halbran / La Roë	Monamiligo (Keolis Santé)	16 946,01 €	18 640,61 €
2	Secteur Sud – La Vigne / La Robardière / La Cour St-Laurent / La Marcillière / Le Hyaume / Les Creulais	Monamiligo (Keolis Santé)	18 077,15 €	19 884,86 €
	TOTAL GÉNÉRAL		**35 023,16 €**	**38 525,47 €**

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés correspondants avec l'entreprise Monamiligo (Keolis Santé) pour chacun des deux lots, pour un montant total de 35 023,16 € HT, et à prendre toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la commune.

M. Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire, R. Le DROFF

